

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011**

En exercice	27	<i>L'an deux mil onze, le dix huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i> <i><u>Membres présents</u> : Mr LARIVIERE Patrick, Mr LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, Mr ALIX Roger, Mme GUÉRIN Annick, Mr LOILIER Pierre, Mme FILLÂTRE Annick, Mr BASQUIN Marc, Mr COUREUIL Daniel, Mr FAGUAIS Lucien, Mr TOUQUETTE Pierre, Mr TRÉCAN Louis, Mme BAZIN Denise, Mme SOUEFF Chantal, Mme DANARD Valérie, Mr LECHAT Marc, Mr CACHERA Daniel, Mme MAUROUARD Marie-Christine, Mr PERRIN Nicolas, Mr DAVOINE Louis, Mr SIMON Claude, Mme THÉAULT Béatrice.</i> <i><u>Absent(es) excusé(es)</u> : Mr GANCHE Jean-Luc, Mme CHAUMONT Marie-Aude, Mr DURANT Claude, Mr GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie.</i> <i><u>Procurations</u> : Mr DURANT à Mr LEMÉTAYER, Mr GAZENGEL à Mr TOUQUETTE, Mme COLLIN à Mr CACHERA.</i> <i>Secrétaire de séance : Mme THÉAULT Béatrice ;</i>
Présents	22	
Absents	5	
Procurations	3	
Votants	24	
Date de convocation 11 avril 2011		

Le procès verbal de la dernière séance ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

**11/2011 - Approbation du compte de gestion 2010, budget principal**

Vu les résultats du compte de gestion 2010 qui constatent un excédent de fonctionnement de 1 915 495.13 € et un déficit d'investissement de 86 943.14 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (3 abstentions, 21 pour) le compte de gestion 2010 budget principal.

**N° 12/2011 - Approbation du compte administratif 2010, budget principal**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2010. Mme Théault précise que compte tenu du volume d'information transmis les documents sont parvenus trop tard pour être analysés correctement et que par conséquent elle s'abstiendra.

M. le Maire répond que les documents ont été adressés dans les délais prévus.

M. le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif, M. Lemétayer préside la séance et demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif 2010. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à la majorité le compte administratif 2010 (3 abstentions, 20 pour).

**N° 13/2011 - Affectation des résultats, budget principal**

M. Alix entre en séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte à la majorité (3 abstentions, 22 pour) les résultats de la façon suivante :

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 1 665 051.99€

Compte 1068 (recette d'investissement) : 250 443.14 €

**N° 14/2011 - Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la réforme des contributions directes et de leur répartition entre collectivités, les taux proposés cette année sont différents de ceux de 2010, néanmoins le taux global reste identique pour le contribuable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité les taux suivants :

Taxe d'habitation : 15.06 % - Taxe foncière (bâti) : 15.68 % - Taxe foncière (non bâti) : 33.79 %  
- CFE: 18.17 %.

**N° 15/2011 - Vote du budget principal 2010**

Monsieur le Maire présente le projet de budget. Monsieur Cachera demande s'il n'aurait pas été possible d'envisager des économies sur des postes de fonctionnement afin d'augmenter le virement prévu à la section d'investissement. Monsieur le Maire répond que depuis son élection il a cherché à réaliser des économies tout en répondant aux besoins mais que les comptes de la Commune sont comme toujours à la disposition des conseillers municipaux. Monsieur le Maire présente ensuite les équilibres budgétaires ainsi que la liste des investissements prévus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à la majorité (3 abstentions, 22 pour) le budget 2010.

**N° 16/2011 - Approbation du compte de gestion 2010, budget parc d'activités**

Vu les résultats du compte de gestion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à la majorité (3 abstentions, 22 pour) le compte de gestion 2010 budget parc d'activités.

**N° 17/2011 - Approbation du compte administratif 2010, budget parc d'activités**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif et quitte la séance

Monsieur Lémétayer demande au conseil de se prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le compte administratif 2010 du parc d'activités.

**N° 18/2011 - Vote du budget parc d'activités 2011**

Monsieur le Maire présente le projet de budget. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (3 abstentions, 22 pour) le budget parc d'activités 2010.

**N° 19/2011 - Approbation du compte de gestion 2010, service de distribution d'eau potable**

Vu les résultats du compte de gestion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 du service de distribution d'eau potable.

**N° 20/2011 - Approbation du compte administratif 2010, service de distribution d'eau potable**

Monsieur le Maire présente les résultats 2010 et quitte la salle. Monsieur Lemétayer préside la séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 du service de distribution d'eau potable.

**N° 21/2011 - Vote du budget service de distribution d'eau potable 2010**

Monsieur le Maire présente le projet de budget. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2011 du service de distribution d'eau potable.

**N° 22/2011 - Approbation du compte de gestion 2010, budget du service assainissement eaux usées**

Vu les résultats du compte de gestion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du service assainissement eaux usées.

**N° 23/2011 - Approbation du compte administratif 2010, budget du service assainissement eaux usées**

Monsieur le Maire présente le compte administratif et quitte la séance

Monsieur Lemétayer demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du service assainissement eaux usées.

**N° 24/2011 - Vote du budget assainissement collectif eaux usées 2011**

Monsieur le Maire présente le projet de budget du service assainissement eaux usées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2011 du service assainissement eaux usées.

**N° 25/2011 - Aménagement de l'accès au Parc d'activités**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Département de la Manche estime le montant de l'opération à 187 000 € HT, et que, bien qu'il soit favorable à leur réalisation refuse de participer à leur financement. Monsieur le Maire précise que ces travaux étant envisagés en raison de l'ouverture de la déchetterie communautaire, une participation sera sollicitée auprès de la Communauté de communes. Suite à la demande de Mme Théault, Monsieur le Maire précise que le montant de la participation demandée à la communauté de communes est de 50 % du montant de l'opération à charge de la Commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux et à la demande de participation auprès de la communauté de communes.

**N° 26/2011 - Acquisition de la parcelle 065 C 681 (rue de la plaine)**

Considérant que Monsieur Lemercier Michel, propriétaire de la parcelle 065 C 681 souhaite que la cession soit effectuée par son notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle 065 C 681 pour un euro symbolique, autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires désigne Maître Mansencal comme notaire.

**N° 27/2011 - Tarifs accueil de loisirs**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les tarifs demi-journée suivants : ces tarifs ne sont applicables que le mercredi ou pendant les petites vacances

	Allocataire	Non allocataire et hors département	Carte loisirs CAF manche ou vacances tranche A	CAF bon MSA	Carte loisirs CAF manche ou vacances tranche B
Pontorson	7.50	8.80			
Hors Pontorson	8.80	9.80	1.80		3

**N° 28/2011 - Emplois saisonniers**

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à recruter pour le bon fonctionnement des services :

8 agents saisonniers en juillet et 5 en août pour l'accueil de loisirs et deux agents pour l'auberge de jeunesse du 22 avril au 30 septembre 2011.

**N° 29/2011 - Demande d'avance de subvention de l'OCAC**

Vu la demande de l'OCAC,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à l'OCAC une subvention de 5000 € pour lui permettre de payer ses charges. (Cette somme est une avance sur la subvention 2011).

**N° 30/2011 - Demande de subvention exceptionnelle de l'ensemble instrumental de Pontorson**

Vu la délibération du 14 décembre 2009 relative à l'acquisition d'un saxophone ténor par l'école de musique,

Considérant que l'association n'a pas obtenu de subvention de la Région Basse Normandie

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder à l'Ensemble Instrumental Pontorsonnais une subvention exceptionnelle de 1289 €. Madame THÉAULT demande s'il est possible de se procurer un instrument d'occasion afin de limiter l'investissement. Monsieur le Maire répond qu'un achat d'occasion présente toujours certains risques pour une économie mineure.

**N° 31/2011 - Politique tarifaire - subventions au tennis Club et à l' Amicale Laïque**

Vu les éléments transmis par les associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

80 € à l'association Tennis Club

550 € à l'association Amicale laïque.

**N° 32/2011 -Convention avec un cabinet spécialisé dans le recrutement de médecins**

M. le Maire propose au conseil de conclure une convention avec un cabinet spécialisé pour rechercher un médecin généraliste afin d'accompagner les démarches entreprises par la Communauté de Communes. En effet, lors de la dernière rencontre avec M. Huet, député et les élus communautaires, il a été confirmé qu'en l'absence de projet médical le projet de construction ou d'aménagement d'un cabinet médical n'était pas viable. M. Cachera suggère d'attendre la réunion prévue à la communauté de communes le 20 avril avant de délibérer sur ce sujet ; trois contacts avec des médecins ayant été pris il convient d'attendre la réponse de la communauté de communes. M le Maire estime qu'il est urgent d'intervenir, le dossier n'ayant pas évolué depuis trois ans. M. Cachera répond que s'il ne s'est rien fait pendant trois ans, il est possible d'attendre quinze jours pour délibérer puis demande le coût de l'intervention du cabinet. M. le Maire répond que le coût est de 12 500 € pour le recrutement d'un médecin. Monsieur Lechat souhaite connaître les engagements du prestataire et ajoute qu'effectivement sur une échelle de trois à cinq ans patienter deux semaines de plus n'est peut être pas important. Monsieur le Maire précise que la durée de la convention est de huit mois et que le cabinet a une obligation de résultat. Mme Théault indique que l'hôpital a les infrastructures nécessaires pour accueillir les médecins recrutés ce qui n'est pas le cas de la Commune. M. Cachera ajoute qu'il faut que le projet de cabinet soit plus avancé car pour l'instant les collectivités n'ont rien à leur proposer.

Madame Vinouse rappelle que trois conseillers municipaux participent au comité de pilotage communautaire dont l'objectif est la création d'un cabinet médical et non le recrutement de médecins.

Monsieur Coureuil demande ce que la Commune proposera au médecin recruté dans huit mois. Madame Vinouse indique que le projet de l'acquéreur potentiel de l'ex-stepher n'ayant pu aboutir, la communauté de communes pourrait peut être reprendre le projet envisagé dans ce local pour lequel les médecins avaient donné un avis favorable. Monsieur Coureuil pense qu'il ne faut pas tenir compte de l'avis des médecins actuellement en fonction car ils ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas s'y installer. Monsieur le Maire tient à souligner que les médecins actuels doivent être associés au projet et que des liens se tissent avec les futurs médecins. Monsieur Perrin demande de proposer à la communauté de communes lors de la réunion du Comité de Pilotage prévue le 20 avril de réactiver le projet dans les locaux de l'ex-stepher et de leur présenter la convention. Monsieur le Maire propose la signature de cette convention après la réunion du Comité de Pilotage. Suite à la demande de M. Cachera, le conseil décide de voter à bulletin secret sur « la signature ou non de cette convention ».

Le conseil municipal, à bulletin secret, décide à la majorité (16 pour 9 contre) d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec un cabinet spécialisé pour la recherche d'un médecin généraliste sous réserve de la décision prise lors de la réunion du Comité de Pilotage.  
Départ de Mme Soueff.

#### **N° 33/2011 - Droit de préemption : défense de la collectivité**

Vu la décision du 26 janvier 2011 relative à la mise en œuvre du droit de préemption pour la parcelle AI 43,

Considérant que la Communauté de communes en tant qu'acquéreur évincé a attaqué la décision communale de préempter la parcelle AI 43, le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à la majorité (6 contre, une abstention, 17 pour) Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de cette affaire, d'entreprendre toutes démarches et de signer tout document nécessaire.

#### **N° 34/2011 - Base de loisirs : convention de mise à disposition de locaux**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux 1 rue du Vieil Hôpital prévue entre la Commune de Pontorson et l'association Evasion nature 35.

#### **N° 35/2011 - Contrat enfance Jeunesse**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler la convention Enfance Jeunesse conclue avec la CAF pour la période 2011-2013 et autorise M. le Maire à signer les documents.

#### **N° 36/2011 - Réseau électrique basse tension : pose d'un poste PRCS sur la parcelle ZC 46**

Vu le projet présenté par ERDF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable à l'implantation d'un poste PRCS, d'un câble basse tension souterrain sur 50 m et d'un câble HTA souterrain sur 60 mètres sur la parcelle 46 ZC (ancienne station d'épuration) afin d'assurer la desserte d'un usager.

#### **N° 37/2011 - Convention d'occupation pour passage d'une canalisation d'eau potable sous la voie ferrée**

Dans le cadre du renforcement de la distribution d'eau potable dans le secteur Nord Est, le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec réseau ferré de France pour le passage d'une canalisation sous la voie SNCF.

**N° 38/2011 - Admissions en non valeur**

Vu les demandes du comptable public, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non valeur les sommes de :

168.38 € pour la redevance eau 2008 de

103.06 € redevance assainissement 2008 de

40.39 € pour la redevance eau 2009 de

21.19 € pour la redevance assainissement 2009 de

7.89 € pour la redevance eau 2007 de

3.86 € pour la redevance assainissement 2007 de

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M le Maire lève la séance à 21 h30.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE  
Maire de Pontorson,

Le secrétaire de séance  
Béatrice THÉAULT

Claude LEMÉTAYER

Maryvonne VINOUSE,

Roger ALIX,

Annick GUÉRIN,

Pierre LOILIER,

Annick FILLÂTRE,

Marc BASQUIN,

Daniel COUREUIL,

Lucien FAGUAIS,

Pierre TOUQUETTE,

Louis TRÉCAN,

Denise BAZIN,

Chantal SOUEFF,

Valérie DANARD,

Marc LECHAT,

Daniel CACHERA,

Marie-Christine MAUROUARD,

Nicolas PERRIN,

*Louis DAVOINE,*

*Claude SIMON,*